

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2018

PRISE EN CHARGE CANCERS PÉDIATRIQUES - (N° 1328)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS25

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer à la troisième occurrence du mot :

« ou »

les mots :

« ainsi que pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.